Commune de TOUGET DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION du 21 Octobre 2020.

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vingt-et-un octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, MATHEY-TOUITOU Hélène, BONHOMME Fabienne, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUEILLE Olivier

ABSENTS : MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, LACRAMPE Anne-Laure, JANDOT Régis

SECRETAIRE: Madame Claire DULONG

Ordre du jour :

Pour délibération

- 1- Présentation et validation de l'Avant-Projet Sommaire d'aménagement et accessibilité de la Mairie
- 2- Présentation prestations SM3V Fourrière animale du Gers

Pour information

Questions diverses

1 - PRESENTATION ET VALIDATION DE L'APS D'AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Rez-de-chaussée:

La version n°1 proposée est retenue à l'unanimité : entrée du nouveau bâtiment côté nord sous forme de petit sas.

Il faut rajouter une porte à la jonction du bâtiment actuel et du nouveau.

À prévoir un point d'eau à la tisanerie, garder le point d'eau sous l'escalier du bâtiment actuel, enlever le point d'eau dans le hall du bâtiment actuel

Salle du Conseil : Isolation thermique pour ne pas perdre de chaleur vers l'étage Isolation acoustique à prévoir

Vidéoprojecteur et son écran à prévoir

Voir avec Séverine pour l'aménagement du bureau d'accueil : agencement, vitre fenêtre extérieure, paroi vitrée intérieure.

À l'étage :

Le bâtiment actuel reste en l'état.

Isolation des combles dans les deux bâtiments.

Dans le nouveau bâtiment : plafond à 2,60m, plafond autoportant avec chauffage soufflant, plancher à refaire

Chiffrage : 264 423,92€ TTC

Planning:

Souhait d'avoir l'opération terminée fin 2021. Permis de construire à déposer fin novembredébut décembre 2020 pour une réponse espérée fin février 2021

Au préalable, il sera nécessaire de prendre une délibération sur le montant de l'APD (Avant-Projet Définitif)

Pendant l'attente du permis, préparation de l'appel d'offres qui sera alors lancé fin mars/début avril.

Le choix des entreprises se fera en suivant pour un début des travaux début septembre.

Commune de TOUGET DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION du 21 Octobre 2020.

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vint-et-un octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, MATHEY-TOUITOU Hélène, BONHOMME Fabienne, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUEILLE Olivier

ABSENTS : MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, LACRAMPE Anne-Laure, JANDOT Régis

SECRETAIRE: Madame Claire DULONG

<u>Objet</u>: AMÉNAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE – Validation APS

----- Délibération n°22 / 2020 -----

M. le Maire,

RAPPELLE les décisions antérieures prises concernant le projet d'aménagement et de mise en accessibilité de la Mairie

LAISSE la parole à Monsieur Charles-Edouard BERTRAND, architecte mandaté par la Mairie qui présente à l'assemblée l'Avant Projet Sommaire

PROPOSE compte tenu des éléments exposés et des remarques discutées en séance avec Monsieur BERTRAND, d'approuver l'Avant Projet Sommaire et de poursuivre la mission qui a été confiée au Cabinet d'Architecture Charles-Edouard BERTRAND

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE et **CHARGE** M. le Maire de donner quitus au bureau d'Architecture Charles-Edouard BERTRAND pour poursuivre sa mission sur la base des éléments techniques et financiers présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Fait à TOUGET, le 22 Octobre 2020 Le Maire. Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 23 octobre 2020 Affiché le 23 octobre 2020 Expédié en Sous préfecture 23 octobre 2020

2 - PRESENTATION DES PRESTATIONS DU SM3V – FOURRIERE ANIMALE DU GERS

Service SACPA:

1360€ annuel pour le service fourrière animale

Pour les chats errants :

120€ / chat, capturé, identifié par puce, stérilisé, ramené sur site. Chatons mis à l'adoption.

Service SM3V avec délégation de service public à la SPA du Gers: 1,85€ / hab / an soit 980€ annuel pour le service fourrière animale

Pour les chats errants :

Les domestiques mis à l'adoption, service compris dans le service fourrière animale Les sauvages, testés (euthanasiés si leucose ou sida du chat), identifiés par puce (SPA-Mairie Touget), entaille à l'oreille, stérilisés (mâle $57 \in$, femelle $71 \in$, femelle gestante $85 \in$, négociable directement avec SPA), retour sur site Frais de déplacement $0,59 \in$ / km + $20 \in$ / h soit $100 \in$ pour un aller-retour. RDV à venir avec la SPA du Gers pour plus de précisions

Commune de TOUGET DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION du 21 Octobre 2020.

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vingt-et-un octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, MATHEY-TOUITOU Hélène, BONHOMME Fabienne, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUEILLE Olivier

ABSENTS: MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, LACRAMPE Anne-Laure, JANDOT Régis

SECRETAIRE: Madame Claire DULONG

<u>Objet</u>: SYNDICAT MIXTE DES 3 VALLÉES – Adhésion à la carte de compétence fourrière / refuge pour animaux

----- Délibération n°23 / 2020 -----

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Code Rural, il revient au Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'assurer le contrôle de la divagation des chiens ou chats trouvés errants sur la Commune.

Pour ce faire, la règlementation prévoit notamment que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune »

Pour que les communes du Gers puissent satisfaire à ces obligations, le SM3V (Syndicat Mixte des 3 Vallées) en concertation avec la plupart des Communautés d'Agglomération et de Communes du Gers ayant pris compétence en la matière, a décidé de construire de nouvelles installations sur la Commune d'Ordan-Larroque et de confier la gestion du service public de fourrière-refuge pour chiens et chats, à la SPA du Gers.

M le Maire.

APPORTE alors au Conseil des informations sur le fonctionnement et le coût du service mis en place par le SM3V;

PRÉCISE que pour en bénéficier, il est nécessaire que la Commune adhère au Syndicat Mixte des 3 Vallées et lui confie sa compétence en matière de gestion des chiens et chats errants.

PRÉSENTE alors le projet de statuts du SM3V, qui précise l'ensemble des modalités de son fonctionnement institutionnel.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire

DÉCIDE de solliciter l'adhésion de la Commune de Touget au Syndicat Mixte des 3 Vallées, dont le siège est situé 1 place Carnot – 32260 SEISSAN, en vue de lui confier exclusivement sa compétence en matière de « création et de gestion d'une fourrière et refuge pour chiens et chats ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Fait à TOUGET, le 25 Novembre 2020 Le Maire. Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 26 novembre 2020 Affiché le 26 novembre 2020 Expédié en Sous préfecture 26 novembre 2020

3. Questions diverses:

• Commission économie de la CCBL : le sujet de la vente du café / épicerie de Touget a été abordé. Des aides sont accordées aux particuliers pour des travaux d'aménagement d'un commerce, peu pour l'achat et surtout si le commerce fait restauration mais pas pour un tabac. Peu d'aides apportées aux communes pour l'achat d'un commerce.

Fait à Touget, le 03 décembre 2020 Le Maire, Philippe DUPOUY